

J'emprunte, avec quelques changements, à la note citée de la *Revue du Lyonnais*, la lecture suivante de l'épithaphe grecque, en faisant observer toutefois que cette partie de l'inscription est en vers hexamètres et en dialecte ionien :

[Ε'νθά]δε κείται Θαίμος, ὁ καὶ [Ἰου]λιάνος, Σάαδου
 Ὄς [κά]λός τε πέ[φ]υκε καὶ νήδυ [μ] ος Ἀθειληνος ;
 Βουλευτῆς πολιῆς τε Κανωθαι[ω]νέ π[ι] Συρίας.
 [Ὀ]ς πάτρην τε λείπων, ἦκε τῶδ' ἐπὶ χώρῳ
 [Ὡδ' ἐν π] ἄσιν ἔχων ἐμπορ[ια]ν ἀγορασμῶν
 [Με]στῶν ἐ[ξ] Ἀκουιτανίης ὧδ' ἐπίδ' Λουγουδούνοιο,
 Ἰλέσεν ἐπὶ [ξ]ενίης θανάτῳ μοῖ [ρα] κρατάγη.

Les mots *ὄς κάλος* et *νήδυμος* de la 2^e ligne, *ὧδ' ἐν* de la 5^e, *μεστῶν* de la 6^e sont des restitutions proposées par la Société des antiquaires de France.

« Ici repose Thaim, appelé aussi Julien, (fils) de Saad, « enfant vertueux et doux d'Athelé, décurion de la cité de « Kanótha (en) Syrie. Lequel ayant quitté sa patrie vint « ici en (ce) pays où, en public, possédant un bazar plein « de marchandises (en) Aquitaine et aussi à Lyon, l'irré- « sistible destinée lui fit trouver la mort sur la terre étran- « gère. »

Ce petit poème n'est pas précisément un modèle de versification. C'est l'œuvre d'un poète de circonstance, qui, pour rendre plus agréable aux Mânes d'un parent le tribut de sa piété, a voulu le leur offrir revêtu, tant bien que mal, de la forme métrique, et dans une langue qui, sans doute, avait été familière au défunt et rappelait son origine orientale. Si, distrait par sa douleur et gêné par la difficulté de soumet-